DECEMBRE 1989 TRIMESTRIEL

SPECTACLE-INFOS

# QUESTIONS-RÉPONSES
## A STÉPHANE POZDEREC

*Délégué Général du Syndicat National des Techniciens de la Production Cinématographique et de Télévision Audiovisuelle (1).*

***Spectacle-Infos : Vous êtes Délégué Général du SNTPCT. Qu'est-ce que le SNTPCT ? Et que représente-t-il ?***

**Stéphane Pozderec** : Techniciens et réalisateurs de la production cinématographique et de la production télévisuelle ont en commun d'exercer leur activité dans une même profession, tous salariés au service de la création française.

Ils ont par conséquent tout naturellement ressenti le besoin de communiquer entre eux, de se concerter sur les problèmes posés à leur profession comme à l'exercice de chacun de leurs métiers. C'est ce besoin de communiquer, de se concerter, d'agir pour la défense de la profession et de leurs intérêts qui les a amenés à se constituer en syndicat.

C'est d'ailleurs également ce même besoin qui a conduit nos employeurs, les producteurs, à se constituer eux aussi en syndicats. La différence d'avec les salariés, c'est qu'ils sont syndiqués à 98 %, ce qui n'est pas encore le cas des ouvriers et techniciens.

Leur syndicat est cependant le moyen qui leur permet d'intervenir, d'avoir la parole et d'exprimer leur opinion de techniciens et de salariés à tous les échelons de décision et de gestion de la vie économique, culturelle et sociale dans leur profession.

Que ce soit auprès de nos Ministres de Tutelle, des Groupes Parlementaires, du Centre National de la Cinématographie, des Institutions Européennes ou des Syndicats de Producteurs, notamment en ce qui concerne la conclusion d'accords conventionnels sur les salaires et les conditions de travail ou encore des Institutions Sociales - caisses de retraite, caisses de congés spectacles, Assedic - et les questions de la formation professionnelle initiale et continue, etc... C'est une présence physique, une action quotidienne de représentation, d'information et d'intervention qu'il faut et qu'ils doivent assurer tout au long de l'année.

Ce lien constitué entre eux et ce moyen de leur intervention ne peuvent exister bien sûr qu'au travers d'une structure administrative. Ce n'est que parce qu'ils sont des centaines à se partager financièrement la charge du budget de fonctionnement administratif de l'organisation et de leur représentation permanente extérieure, du loyer des bureaux, en passant par les salaires du secrétariat, du délégué permanent, à la moindre des photocopies, tout est à leur charge.

Le syndicat est le moyen qui offre à tous la possibilité d'être des acteurs actifs et responsables du présent, de l'avenir de la profession et de leurs intérêts. Toute la production cinématographique et télévisuelle française passe par eux. Sans leur savoir technique et artistique, il n'y aurait pas de création française. Ils sont par conséquent les partenaires incontournables de la profession.

Cela leur a permis et leur permet d'obtenir et de faire respecter un certain nombre de droits, de les conserver à travers les années en exerçant une vigilance permanente, collective, organisée pour qu'ils ne puissent être remis en cause. Cela concerne tant les accords de salaires garantis que la retraite ou l'indemnisation Assedic ou encore la défense de leur emploi...

Soulignons encore que notre Syndicat, les techniciens de le Production Cinématographique l'ont constitué en 1937. Il est, depuis 1980, un Syndicat National Professionnel affilié à aucune des Centrales Syndicales. Sa politique, tant en ce qui concerne leurs intérêts professionnels qu'interprofessionnels, n'est dictée que par ses membres.

Il est et a toujours été le syndicat le plus largement représentatif dans la profession. C'est ainsi qu'aux dernières élections des Caisses de Retraites, il totalise dans le collège des ouvriers et techniciens intermittents de la Production Cinématographique et Télévisuelle 19 sièges sur 19 à pourvoir à la CAPRICAS et 14 sièges sur 17 à pourvoir à la CARCICAS.

***S.I. : Quelle est la question la plus importante qui vous est posée aujourd'hui ?***

**S.P.** : La dégradation du marché de l'emploi et celle qui en découle : la dégradation des conditions de travail et des salaires.

Au plan économique. Le négoce de la publicité à la télévision a conduit à diffuser des programmes au plus bas prix en ne se souciant aucunement de leur origine culturelle et linguistique. On assiste donc, vue la liberté de doublage permise en France, à l'envahissement sur nos écrans de télévision d'une production d'oeuvres essentiellement américaines. Les prix d'achat de ces productions ne peuvent être concurrencés par nos prix de vente, du fait notamment que la production française ne peut réciproquement être commercialisée sur le marché américain en version doublée. Ainsi la commercialisation de la télévision et la disparité des règles du marché international ont engendré l'étouffement de la production et de l'expression française au lieu d'aider à les promouvoir. Il en est de même pour tous les pays d'Europe. L'argent de la publicité, au lieu d'apporter des recettes complémentaires à la production nationale, a produit de ce fait une situation inverse dont la première conséquence est l'auto-destruction de notre propre marché.

En 1989, pour la même période qu'en 1988, nous enregistrons en productions 30 films cinématographiques de moins !

A cela s'ajoute le fait que de nombreux producteurs français vont produire des oeuvres cinématographiques et télévisuelles françaises à l'étranger, en employant des ouvriers et techniciens de ces pays offrant des coûts sociaux et salariaux moindres. Très souvent, ces films bénéficient en outre des aides financières du Fonds de Soutien.

Ces détournements économiques contraires à l'intérêt national et aux règles du Code du Travail et du Code de l'Industrie Cinématographique sont tolérés, sous la pression des producteurs au sens large du terme, par le C.N.C. et le ministre de la Culture. Ce qui aggrave bien sûr les durées de chômage des ouvriers et techniciens français.

Ainsi, dans le cadre du C.N.C., certaines commissions sont devenues de véritables champs de tir où les représentants du syndicat se battent au coup par coup pour imposer deux trois emplois de plus sur tel ou tel film français ou de co-production ; ou pour pénaliser, par la remise en cause de tout ou partie du Fonds de Soutien, des Producteurs qui font peu de cas de la loi, de l'emploi et des intérêts des ouvriers et techniciens français.

Au plan social. On assiste à un chantage permanent de certaines entreprises pour remettre en cause les règles légales du Code du Travail et de la Convention Collective (conditions de travail et salaires) bien que ces règles légales, par définition, s'imposent aux deux parties. On ne négocie pas des lois qui fixent des règles minimales mais seulement de ce qui est plus favorable.

La situation est encore aggravée par la démission de la qualité de producteur d'oeuvres télévisuelles de la SFP et de FR3 qui exercent illégalement une activité de louage de leur personnel permanent créant ainsi une concurrence déloyale sur l'emploi et les salaires des ouvriers et techniciens intermittents.

D'autres producteurs respectent eux ces règles légales qui ont été déterminées dans les accords signés avec notre syndicat. Ce n'est pas parce qu'ils sont plus riches les uns que les autres. C'est tout simplement parce qu'ils font leur métier en prenant les risques financiers de producteurs et non en tentant de les faire partager ou diminuer en rognant sur les salaires et les conditions de travail des ouvriers et techniciens.

***S.I. : Y-a-t-il un message que vous souhaitez exprimer aux ouvriers, techniciens, réalisateurs de la production cinématographique et télévisuelle ?***

**S.P.** : Oui, il faut qu'ils sachent qu'ils sont individuellement et collectivement responsables de leur présent et de leur avenir.

L'histoire de 50 ans d'action de notre syndicat l'a prouvé : quand le plus grand nombre de techniciens et ouvriers de la production parle d'une seule et même voix organisée, ils font prendre en compte leurs intérêts sociaux et professionnels. En restant isolés les uns des autres, les choses vont à l'inverse, se lézardent et s'aggravent à tous les niveaux et tous les jours un peu plus.

Il est évident que seul l'élargissement d'un front organisé le plus large possible des ouvriers, des techniciens, des réalisateurs de la production cinématographique et télévisuelle peut faire échec à la dégradation actuelle et permettre d'imposer que la production française soit faite avec des équipes françaises ou des salariés résidents en France, d'imposer une réorientation de la politique économique et culturelle française actuelle. Ceci est d'autant plus urgent que le grand jeu de l'intégration européenne se précise et est déjà largement anticipé par nos employeurs.■

*(1) 10, rue de Trétaigne - 75018 PARIS.*
*Tél. : 42.55.82.66.*